

DÉCISION DU PRÉSIDENT**N°DEC2025_067**

**MARCHE DE TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE
INTERCOMMUNAL A VER-SUR-MER**

Le Président de la communauté de communes SEULLES TERRE ET MER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°DEL2020-052 du 29 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque le montant permet une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du code de la commande publique,
- Vu la décision n°DEC2024_089 portant désignation d'un maître d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire à Ver-sur-Mer,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 28 octobre 2025
- Vu les candidatures et les offres reçues,
- Vu le rapport d'analyse des offres en date du 18 décembre 2025

DÉCIDE :

D'attribuer le marché de travaux de construction d'un restaurant scolaire (RSi) à Ver-sur-Mer :

- Lot 1 Gros œuvre : BATITEC SAS à Mouen (14790) pour un montant H.T. de 140 000,00 €
- Lot 2 Charpente – Bardage bois : LEPETIT DANIEL SAS à La Haye Du Puits (50250) pour un montant H.T. de 27 852,06 €.
- Lot 3 Couverture métallique : BENJAMIN MICHEL COUVERTURE EURL à Sommervieu (14400) pour un montant H.T. de 32 512,51 €
- Lot 4 Ravalement : FRANCE BATIMENTS à Bourguébus (14540) pour un montant H.T. de 6 894,64 €
- Lot 5 Menuiseries extérieures : AML MENUISERIE à La Haye (50250) pour un montant H.T. de 8 799,20 € pour l'offre de base et les prestations supplémentaires éventuelles n°1 et 2
- Lot 6 Métallerie : AML MENUISERIE à La Haye (50250) pour un montant H.T. de 39 789,00 €
- Lot 7 Menuiseries intérieures : SOPROBAT à Evrecy (14210) pour un montant H.T. de 30 995,80 €
- Lot 8 Cloisons - Doublages - Plafonds : EPA SARL à Bretteville l'Orgueilleuse (14740) pour un montant H.T. de 49 833,44 € pour l'offre de base uniquement
- Lot 9 Peinture - Nettoyage : GUERIN PEINTURES SAS à Mouen (14790) pour un montant H.T. de 7 302,49 €
- Lot 10 Carrelage - Faïence : FANELLO IDF à Boulogne Billancourt (92100) pour un montant H.T. de 29 109,11 € pour l'offre de base uniquement
- Lot 11 Sols souples : LC SOLS à Ranchy (14400) pour un montant H.T. de 5 507,39 €
- Lot 12 Chape : FANELLO IDF à Boulogne Billancourt (92100) pour un montant H.T. de 3 090,33 €
- Lot 13 Chauffage – Ventilation - Plomberie : PIQUOT à Caen (14000) pour un montant H.T. de 146 557,94 €
- Lot 14 Electricité : SCF NORMANDIE à Verson (14790) pour un montant H.T. de 59 865,86 €
- Lot 15 Terrassement – VRD- Espaces verts : OUEST TERRASSEMENT à Saint-Hilaire-Petitville (50500) pour un montant H.T. de 42 586,00 €

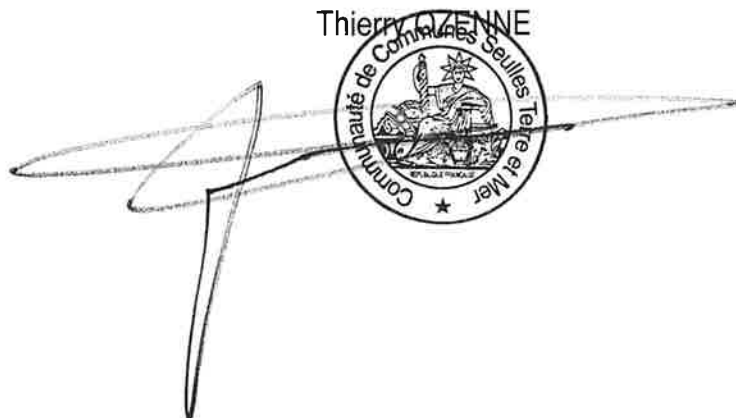
Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Décide d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Communautaire et d'en rendre compte au Conseil Communautaire.

Fait à Creully sur Seules, le 30 décembre 2025

LE PRÉSIDENT DE
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN